

POLITIQUE

30 000 maires installés avant fin mai

Les conseils municipaux élus au premier tour seront installés « au plus tard le 28 mai ». Le Premier ministre Édouard Philippe l'a confirmé hier à l'Assemblée nationale.



Le gouvernement a donné son feu vert. Les conseils municipaux élus au premier tour des élections municipales, le 15 mars dans plus de 30 000 communes seront installés « au plus tard le jeudi 28 mai », a indiqué Édouard Philippe hier à l'Assemblée nationale.

Le décret qui prévoit leur installation sera publié ce vendredi 15 mai. « Il fixera la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires le lundi 18 mai », a précisé le Premier ministre lors de la séance des questions au gouvernement.

La première réunion du conseil municipal, qui permettra notamment d'élire le maire et ses adjoints, doit ensuite se tenir dans les cinq à dix jours suivant la date d'entrée en fonction des



L'organisation et le maintien du 1^{er} tour le 15 mars dernier avait suscité des réactions controversées. (photo d'archives REMI WAFFLART)

conseillers municipaux. Soit, entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai. « Autrement dit, au plus tard le 28 mai, 30 000 des 35 000 communes françaises auront un conseil municipal installé et un maire et des adjoints élus dans des conditions

normales », a souligné Édouard Philippe. Le gouvernement considère que les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et une ordonnance à venir aujourd'hui en Conseil des ministres permettront la mise en

œuvre des préconisations du comité des scientifiques, qui a recommandé le respect de conditions sanitaires strictes. Le texte adaptera les règles de quorum et de présence du public lors de la réunion.

L'HYPOTHÈSE RESSURGIT D'UN SECOND TOUR EN JUIN

Avec le déconfinement, l'hypothèse de la tenue fin juin du second tour des élections municipales refait surface, mais le gouvernement s'en remettra à l'avis du Conseil scientifique qui doit être rendu d'ici le 23 mai. Autre hypothèse, défendue par l'Association des maires de France : un report du vote en septembre, sans attendre octobre, évoqué dans un premier temps par le gouvernement. L'alternative reste la suivante : soit un vote fin juin pour le second tour uniquement, dans les quelque 5 000 communes où le premier tour n'a pas été conclusif. Soit deux tours à l'automne.

Au-delà des 30 139 communes dont les conseils ont été élus au premier tour, 154 conseils communautaires ont été entièrement constitués dès le premier tour. Ceux-là se réuniront au plus tard le 8 juin et pourront élire leurs exécutifs. ■